



Monsieur Pierre MONGIN
Président Directeur Général
de la RATP
54 Quai de la Râpée
75599 PARIS Cedex 12

Réf : DC33 10-08

Objet : Protocole SCOR

Paris, le 21 octobre 2008

Monsieur le Président Directeur Général,

Lors de notre rencontre « Tour d'horizon social » du 1^{er} octobre 2008, nous vous avons fait part des inquiétudes des salariés quant à l'unification des 3 corps de contrôle de la RATP - Bus, Métro et RER – dans le cadre du projet de restructuration dénommé « SCOR ».

Face au mécontentement social lié à ce projet, vous nous avez fait plusieurs réponses en soutien d'un axe majeur du plan d'entreprise 2008-2012, inscrit dans son chantier 22 et intitulé « *Accompagner le changement par le dialogue social* ».

Il est à noter que ce même Chantier 22 porte l'engagement de l'entreprise de « *développer l'accompagnement des changements par la recherche de solutions négociées* », sans oublier celui de « *maintenir la dynamique de participation utilisée dans le plan pour associer le management et les salariés à la mise en œuvre des changements qui les concernent* ».

Garant de ces engagements, vous nous avez assuré qu'il n'y avait pas de contrainte calendaire dans la mise en place du SCOR - autre que celle prévue dans la période des cinq ans du plan - et qu'il y avait du temps pour expliquer, écouter et faire adhérer les agents à ce projet d'entreprise, et ainsi les rendre acteurs d'un changement qui les concerne au premier chef.

Les représentants du syndicat SUD ont bien intégré votre propos et notamment la possibilité de repousser le calendrier autour de la mise en place de ce projet, s'il n'était pas partagé par les salariés.

Les négociations sur la création d'un Corps de contrôle unique se sont terminées, le vendredi 17 octobre 2008, par une ultime réunion de relecture du projet SCOR désormais finalisé. Faute d'avoir voulu associer les salariés en amont des négociations, ou d'avoir seulement accepté de les consulter à leur terme, conformément aux dispositions de l'article

13 du Droit syndical, la responsabilité du « changement partagé » repose donc désormais sur les seules organisations syndicales, porteuses de la voix des agents qui s'y exprime au travers d'elles sous forme de représentativité.

Dans cette configuration, vous ne pouvez ignorer la position commune des organisations syndicales CGT ; CFDT ; Indépendants et SUD - représentant l'expression de 62% des salariés de la RATP - opposées à la mise en œuvre du SCOR, tel qu'il est défini dans le protocole qui sera prochainement soumis à signature.

Vous pouvez donc mesurer l'absence de partage autour de ce projet, qui ne pourra pas plus recueillir l'adhésion des salariés qu'il ne recueille celle, majoritaire, des organisations syndicales représentatives.

Il serait dommageable de devoir en passer par un droit d'opposition à l'encontre d'un accord très minoritairement signé, alors même que toutes les voies d'accord n'ont pas été explorées du fait d'un calendrier précipité à la base des négociations, et qui n'a pas permis la mise en œuvre partagée de ce projet d'entreprise.

Aujourd'hui, votre arbitrage s'impose pour renégocier ce projet et repousser sa mise en œuvre, pour faire en sorte que la constitution d'un grand corps de contrôle multimodal soit partagée et initiée autour d'une démarche participative des salariés à même de les rendre acteurs du changement que l'entreprise a décidé pour eux.

Ce serait une grave erreur que de penser pouvoir réussir le plan d'entreprise 2008-2012 envers et contre les salariés, car sans eux l'atteinte des résultats ambitieux qui y sont affichés serait largement compromise, mais il est sûr qu'avec eux tout reste possible pourvu qu'on se donne le temps de les écouter et plus largement de les considérer.

Parce que c'est une chance que de pouvoir se donner le temps d'écouter ses salariés, et que vous nous déjà avez assuré disposer de ce temps comme de l'écoute que vous entendez porter aux agents de notre entreprise, nous espérons que vous aurez à cœur de répondre favorablement à leurs inquiétudes en reconsidérant l'échéance de la mise en œuvre du SCOR, prouvant ainsi toute la capacité de l'entreprise à ne pas rester enfermée dans la même posture dogmatique qu'elle oppose souvent aux syndicats.

Dans une attente que nous voulons confiante suite à nos échanges, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, toute l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Touzet', written over a light blue horizontal line.